

Commentaires complémentaires

Commentaires complémentaires

Les écarts comptes/budget de +/- 20% figurent dans la liste ci-dessous. Les écarts inférieurs à CHF 5'000.- ne sont pas commentés.

Compte	Ecart	Commentaires
101		Conseil communal
101.3003.00	-8'788.15	La séance du Conseil communal du 15 février a été annulée. Par ailleurs, seuls neuf préavis ont été soumis au Conseil en 2021 alors qu'en moyenne, pour les autres années de la législature 2016-2021, ce chiffre était de 14. Il y a donc eu moins de séances de commission.
110		Administration communale
110.3185.00	21'182.05	Entre autres frais d'honoraires, les frais d'un mandat externe pour l'accompagnement de la Municipalité dans le cadre de l'établissement du programme de législature ont été comptabilisés dans ce compte. Le montant a été quelque peu sous-évalué dans le cadre du budget.
150		Affaires culturelles et loisirs
150.3102.03	27'424.30	L'accompagnement rédactionnel du journal communal se faisant désormais à l'interne, ce poste va diminuer dès 2022. En 2021, l'accompagnateur rédactionnel externe a encore contribué à la réalisation des deux derniers numéros de l'année, en collaboration avec notre chargé de communication, ce qui explique le dépassement du budget.
150.3659.02	-6'700.00	Depuis le 1 ^{er} janvier 2021, le système de facturation pour le fonds Solidarité'eau Suisse a été modifié, le centime est dorénavant directement prélevé auprès des propriétaires de bâtiment. Pour 94% des installations, les propriétaires montains ont choisi de soutenir le fonds. Cette contribution représente environ CHF 2.- par an pour un ménage de quatre personnes. La participation communale se limite désormais à compenser la différence.
190		Informatique
190.3101.00	-21'225.95	Un rabais de 20% a été obtenu sur le remplacement des ordinateurs de l'administration ainsi que sur l'acquisition des nouveaux postes de travail. Le remplacement des disques durs par des disques SSD des dix postes formation n'a pas été réalisé. La réserve pour imprévus et casse matériel n'a pas été utilisée.
190.3189.05	-10'000.00	Le montant prévu pour des projets ponctuels n'a pas été utilisé.
210		Impôts
210.3191.00	-37'731.85	Suite à l'abrogation par le Parlement vaudois de l'article 18a de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LlCom) relatif aux dirigeants de sociétés (ou activités dirigeantes) avec effet au 1 ^{er} janvier 2017, les rétrocessions intercommunales encore effectuées par ce compte sont le résultat de bouclage de dossiers en suspens. En 2021, nous n'avons reçu qu'une seule demande de remboursement.
210.3290.00	-10'093.52	Diminution des intérêts rémunérateurs en faveur des contribuables.

210.4004.00	-101'661.50	Des demandes de modifications d'acomptes pour changement de situation sont intervenues en cours d'année. Poste relativement volatile en raison de la durée de l'établissement plus ou moins courte de certains contribuables.
210.4011.00	1'487'591.00	Des compléments d'impôt concernant des années antérieures ont été facturés et la baisse "effet Covid-19" de 25% appliquée au budget 2021 ne s'est pas confirmée.
210.4013.00	149'721.85	Les personnes morales sont astreintes à un impôt complémentaire annuel de 1% de l'estimation fiscale des immeubles dont elles sont propriétaires mais qu'elles n'utilisent pas pour leur propre usage. La part communale est de 50 cts par franc perçu par l'Etat.
210.4050.00	95'075.80	L'impôt sur les successions et donations est perçu d'après les barèmes progressifs en fonction du degré de parentèle et du montant hérité ou reçu. L'impôt communal est de 100 cts par franc perçu par l'Etat. Il reste chaque année très aléatoire.
210.4101.00	10'515.60	Une taxe d'exploitation est prélevée auprès des magasins au bénéfice d'une licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe communale est fixée à 1% du chiffre d'affaires moyen, réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes.
210.4411.00	1'648'626.15	Forte progression des gains immobiliers liés aux biens fonciers en augmentation sur notre territoire. De nombreuses transactions immobilières ont été réalisées en 2021.
220		Service financier
220.3210.01	29'751.44	Dans le contexte des taux négatifs (-.075%), des limites nous ont été imposées dès 2021 par les organismes financiers sur les liquidités excédentaires.
220.4520.02	147'178.00	Décompte final 2020 de notre participation à la péréquation intercommunale.
230		Attributions fonds de réserve et amortissements
230.3311.00	-214'675.31	Pas d'amortissement effectué sur certains objets toujours en cours. Préavis 17/2016 crédit d'étude aménagement terrain synthétique et multisport, préavis 13/2017 Remplacement des installations de pompage En Budron, et préavis 01/2018 Place de sport du Châtaignier - terrains.
310		Espaces verts
310.3091.00	-5'094.25	Le montant prévu pour la formation du personnel n'a été que partiellement engagé.
310.3114.00	-7'063.35	Le montant prévu pour le remplacement d'un arroseur pour les terrains de foot n'a pas été engagé.
310.3189.05	-7'468.90	La réserve prévue pour des études non programmées en lien avec la protection du climat et de la biodiversité n'a pas été totalement engagée.
320		Forêts
320.4355.00	7'208.05	La vente de bois a été plus importante que prévu et grâce à une exploitation optimale du hangar à plaquette forestière de Bretigny-sur-Morrens, le résultat financier a été très favorable.
35		Bâtiments
3500		Comptes communs
350.3080.00	92'717.65	Départ d'une collaboratrice au 31.07.2021 et remplacement par l'entreprise CapNett jusqu'au 31.12.2021. Des heures supplémentaires ont par ailleurs dû être effectuées pour pallier certaines absences.

350.3189.05	-199'900.80	A la suite d'une nouvelle planification des projets en cours et une série de situations favorables, moins d'études que prévu ont dû être menées.
350.3121.00 (3501-3534)	-31'980.55	L'optimisation des installations techniques est en progression, l'autoconsommation du courant produit par les installations photovoltaïques contribue à diminuer les coûts. Les conditions météorologiques influent également sur les coûts annuels de même que les comportements des utilisateurs. Les variations budgets/comptes sont donc fluctuantes pour ces consommables.
	<i>Répartition dans les bâtiments</i>	
350.3133.00 (3501-3534)	-3'239.10	Certains comptes relatifs à l'entretien courant 3133.00 peuvent varier en fonction de la rotation des stocks annuels de produits d'entretien, de la fourniture de clés mécatroniques et des achats pour les réparations en interne par le Service des bâtiments.
	<i>Répartition dans les bâtiments</i>	
350.4901.00 350.3901.00 (3501-3534)		Certains comptes relatifs aux imputations internes du traitement du personnel peuvent varier en raison de la réorganisation du temps de travail de certains postes AGEX en fonction des départs, des transferts et des besoins.
	<i>Répartition dans les bâtiments</i>	
3501		Bâtiment administratif de Crétalaison
350.3901.00	-36'552.00	Départ d'une collaboratrice au 31.07.2021 et remplacement par l'entreprise CapNett jusqu'au 31.12.2021.
3502		Collège de Crétalaison
350.3141.02	-53'147.00	Le remplacement du garde-corps du parking de Crétalaison a coûté moins cher qu'escompté. Seule une réparation partielle du goudronnage du parking de Crétalaison a été faite, ce qui a fortement diminué les coûts.
3505		Complexe sportif du Mottier
350.3141.05	-15'401.00	Les travaux ont été optimisés, ce qui a permis de réduire leur coût.
3510		Auberge communale
350.3141.10	-83'992.80	Les remplacements de l'agencement en acier inox derrière le bar de service ainsi que celui du piano à gaz ont été repoussés. En effet, l'Auberge communale a été inoccupée et le choix de sa future affectation et utilisation n'était pas encore connu.
350.4230.00 350.4231.10	-38'333.33 -7'750.00	Lors des fermetures imposées dans le cadre de la pandémie, la Municipalité a accordé une aide sur les loyers de L'Auberge communale et de l'appartement attenant. La situation financière de l'ancien tenancier ne lui a pas permis de redémarrer l'activité et les loyers n'ont pas été réglés. Une procédure de recouvrement est en cours.
3511		Grande salle
350.3901.00	-33'203.00	Depuis le mois de juin, il n'y a plus d'agent d'exploitation affecté à ce bâtiment - Engagement de l'entreprise CapNett.
350.4272.11	6'072.50	Location supplémentaire pour centre de tests Covid-19.
350.4363.00	28'000.00	Prestations d'assurances pour sinistre d'affaissement partiel de la dalle sur locaux WC.
3512		Bâtiment Blécherette 1 / Abattoir
350.3141.12	-39'798.25	Le budget prévoyait le remplacement de la chaudière par une PAC (pompe à chaleur) ainsi que la régulation. Malheureusement, ces travaux n'ont pas pu être exécutés.
3517		Maison de paroisse
350.3141.17	-5'583.20	Il était prévu d'installer un beamer ainsi qu'un écran de projection dans la salle du rez-de-chaussée. D'entente avec les utilisateurs (la paroisse), il a été convenu que

		l'installation existante était encore utilisable quelques années supplémentaires et ne nécessitait pas un changement immédiat.
350.3901.00	-6'274.00	Le nettoyage des WC public de la paroisse a été confié en partie à l'entreprise CapNett.
3528		Complexe de Manlout
350.3133.00	10'604.00	De l'entretien supplémentaire a été nécessaire sur certaines installations, notamment la chaudière, les portes automatiques ainsi que la toiture végétalisée.
3531		Collège du Mottier A
350.3141.31	-5'135.65	Le curage des canalisations n'a pas été exécuté cette année. Il est prévu en 2024 suite aux travaux du Mottier B.
3532		Collège du Mottier C
350.4351.00	9'255.45	Facturation d'une participation aux charges d'énergie à l'entreprise Novae, exploitante des installations du réfectoire scolaire. De plus, la Commune a bénéficié d'une ristourne sur l'achat de plaquette de bois.
3533		Collège du Mottier D
350.3189.00	-52'273.25	Il existait précédemment un contrat de mandat avec l'entreprise CapNett. Cette entreprise externe n'a finalement travaillé sur site que quatre mois.
350.4351.00	18'922.40	Rétribution unique perçue en totalité sur l'année 2021 concernant les installations photovoltaïques.
410		Police des constructions
410.4313.01	-27'753.10	Les demandes dépendent de projets privés, donc très difficilement prévisibles. Même si le nombre de permis délivré a été un peu plus important qu'en 2020, l'importance financière des objets a été moindre, ce qui explique en grande partie la diminution du montant.
420		Urbanisme et développement durable
420.3003.01	-11'400.00	En raison notamment de la pandémie, plusieurs séances ont dû être annulées, et une seule séance de la CUMEP a eu lieu.
420.3101.00	-9'050.12	Fourniture de matériel divers pour mise en place des projets privés et des actions communales soutenus via le fonds prélevé sur la facture d'électricité. Pour la première année, le montant estimé n'a été que partiellement utilisé.
420.3189.05	-54'615.00	Compte destiné à financer les études concernant des projets privés et des actions communales soutenus via le fonds prélevé sur la facture d'électricité, notamment la mise en place du plan de mobilité de l'administration et l'organisation de la semaine de la mobilité. En raison de la situation sanitaire, bon nombre de projets ont été reportés.
420.3510.06	20'334.90	Il s'agit d'un nouveau poste, celui de la perception de la taxe sur les équipements communautaires (TEC). Ce montant correspond au 5% du total encaissé (compte 420.4309.00) qui doit être reversé au Canton.
420.3801.01	32'046.64	En 2021, des subventions aux habitants ont été versées pour CHF 255'303.80 (compte 420.3666.00), pour un total encaissé de CHF 287'350.44 par le compte 420.4342.05 (acomptes CHF 272'000.- et décomptes finaux 2020/2021 CHF 15'350.44). L'excédent de revenus de CHF 32'046.64 a été attribué au Fonds pour l'énergie et le développement durable (bilan 9282.06.00).

420.3809.06	386'363.30	Le revenu de la taxe sur les équipements communautaires diminué de la part de 5% à reverser au Canton a été attribué au Fonds pour équipements communautaires (bilan 9282.08.00).
420.4309.00	406'698.20	Il s'agit d'un nouveau poste, celui de la perception de la taxe sur les équipements communautaires (TEC). Il représente le montant total perçu pour les parcelles 3614 et 3634 du PA La Clochatte.
420.4363.00	-11'538.15	Ce poste est difficilement prévisible. Pour 2021, cela concerne un remboursement sur la pose de fenêtres (procédure OPB) par un propriétaire qui souhaitait avoir plus que ce qui était exigé par le cadre légal et un contrat de servitude. Le solde concerne le domaine du développement durable.

430

Réseau routier

430.3012.00	9'389.90	Une absence de longue durée pour cause de maladie a nécessité l'engagement provisoire d'un collaborateur externe, à qui un contrat de durée déterminée a été proposé. Ce dépassement est compensé par les prestations d'assurances.
430.4361.00	49'559.50	
430.3115.00	-38'080.00	Des réflexions sur l'entretien des talus de bords de routes ont été menées en 2021 et ont abouti à la signature d'une charte avec le canton. Le remplacement du robot-tondeuse, prévu lors de l'élaboration du budget, n'a dès lors pas été effectué et reporté à une date ultérieure.
430.3135.00	-23'513.00	Les coûts de fourniture annuels du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. Dans le cas présent, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to) permet de stocker le sel d'une année à l'autre. Les conditions hivernales ont nécessité un nombre important d'interventions de salage et de déneigement.
430.3188.00	81'507.00	
430.3137.02	-23'092.54	La quantité de déchets publics (poubelles publiques et manifestations) en lien avec les restrictions sanitaires liées à la pandémie ont entraîné une baisse des manifestations et par conséquent une baisse du travail de ramassage des déchets.
430.3142.60	-100'000.00	Le montant prévu pour des aménagements routiers non planifiés n'a pas été utilisé.
430.3154.00	28'178.65	Des réparations importantes, non prévues dans le budget courant, ont été nécessaires sur plusieurs véhicules.
430.3801.00	60'000.00	L'attribution annuelle prévue aux budgets des dernières années pour le remplacement des véhicules est insuffisante. Elle a donc été réévaluée et portée à CHF 200'000.- afin que le montant du fonds couvre les dépenses. Cette modification a déjà été appliquée au bouclage des comptes 2020, elle est également inscrite au budget 2022.
430.4363.00	30'585.00	Les subventions PALM pour le développement de mobilité douce (route des Martines, tronçon Verger - Petit-Mont) ont été versées. Ces subventions ne sont pas assurées et difficilement prévisibles dans le temps, raisons pour lesquelles, elles ne figurent pas dans le budget.
430.4801.00	-39'447.95	Amortissements inférieurs en relation avec les achats de matériel et véhicules - comptes 430.3114.00 et 430.3115.00.

431

Eclairage public

431.3143.01	-20'696.20	Le montant prévu pour l'amélioration du réseau n'a été que partiellement utilisé.
-------------	------------	---

440

Place de sports - cimetière

440.3145.03	-8'014.75	Le montant prévu pour l'entretien courant du cimetière n'a été que partiellement engagé.
-------------	-----------	--

440.3189.05	-10'000.00	La réserve pour des frais d'expertise n'a pas été engagée.
440.4272.00	-9'000.00	Revenus aléatoires et non maîtrisables, montant impossible à connaître à l'avance.
450		Ordures - déchets
450.3141.61	-6'131.24	Le montant prévu pour l'entretien des conteneurs enterrés (Molok) n'a été que partiellement engagé.
450.3801.01	8'314.05	La rétrocession de Texaid pour la collecte des vêtements usagés avait été abandonnée en 2020 par mesure de soutien suite au Covid. Ce soutien avait été reconduit lors de l'élaboration du budget. Finalement, Texaid a pu reprendre ses activités en 2021 et a été en mesure de verser la rétrocession.
450.3811.00	135'370.91	Les comptes "Attribution aux financements spéciaux" et "Prélèvement sur les financements spéciaux" servent à équilibrer le compte "450 Ordures-déchets". Au bouclage des comptes 2021, l'excédent de revenus est de CHF 135'370.91.
450.4811.00	-64'360.00	
450.4354.00	32'970.82	Lors de l'établissement du budget, l'élimination du papier et du carton nous était encore facturée en raison du manque de rendement dans la filière de revalorisation. Finalement la tendance s'est inversée et nous avons bénéficié d'une part des bénéfices de la revente. La rétrocession Texaid (vêtements usagés) n'était pas non plus prévue au budget.
450.4526.00	143'521.44	Le montant prévu au budget a été sous-estimé et le décompte final 2020 (comptabilisé chaque année avec un décalage) a été plus important.
450.4656.00	17'466.24	Le montant prévu au budget a été sous-estimé.
460		Egouts - épuration
460.3141.62	11'906.99	Une des pompes de la station de pompage de Chatifeuillet a dû être remplacée, et plusieurs interventions non programmées ont été nécessaires à la station de pompage de Budron.
460.3144.01	-132'321.22	Le montant prévu pour des aménagements de collecteurs non planifiés n'a été que très partiellement utilisé.
460.3189.05	-166'989.08	Plusieurs études de projets de collecteurs ont été différées, et certaines ont pu être réalisées en interne.
460.3526.00	-246'672.32	L'exploitation de la STEP de Vidy est assurée par la Ville de Lausanne dans le cadre d'une entente intercommunale. La Commission intercommunale (CISTEP) examine le budget et les comptes. Les comptes font par ailleurs l'objet d'un contrôle par le service révision de la Ville de Lausanne. C'est cependant aux conseils communaux des 16 communes signataires de la convention qu'il incombe d'adopter le budget et les comptes (majorité des 16 conseils communaux requise). Les comptes de la STEP figurent en annexe au présent fascicule et la part à charge de notre Commune découle de ces comptes, approuvés par la CISTEP dans sa séance du 16 mars 2022.
		Le Conseil communal est donc invité à adopter les comptes 2021 de la STEP de Vidy, et par là-même le montant de la part communale.
460.3811.00	758'752.71	Les comptes "Attribution aux financements spéciaux" et "Prélèvement sur les financements spéciaux" équilibrent le compte "460 Egouts-épuration". Au bouclage des comptes 2021, l'excédent de revenus est donc de CHF 758'752.71.
460.4811.00	-269'419.00	
460.4342.00	324'136.04	Depuis le 1er janvier 2020, la facturation des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux a été confiée aux Services industriels de Lausanne. Au vu de la situation sanitaire exceptionnelle, les SiL n'ont pas été en mesure de relever l'intégralité des compteurs clients en 2020. Le décompte final des taxes d'assainissement a été établi pour les années 2020 et 2021 en fin d'exercice 2021.
460.4342.03	147'880.84	

510/520		Enseignement primaire et secondaire
510.3020.01	-5'000.00	Le SEJL organise une offre d'activités parascolaires pour les enfants de 1-6P en collaboration avec la société locale Le Mont Arts&Culture. Cette offre parascolaire est financée par le soutien à cette société locale et n'apparaît pas dans le compte 510.3020.01 - Traitement activités parascolaires. Par ailleurs, d'autres activités pour ce public sont organisées comme sport facultatif et ne figurent pas non plus dans le compte 510.3020.01 - Traitement activités parascolaires mais dans le compte Traitements sport scolaire facultatif - 520.3020.00.
510.3663.01	6'108.10	L'année 2021 est placée sous le signe de la pandémie en ce qui concerne les activités organisées par l'établissement scolaire pour les élèves. Ainsi, une importante économie est réalisée sur le compte Courses et camps scolaires, bon nombre de camps ont été annulés. Un dépassement de budget est enregistré dans le compte Joutes sportives, semaine 38, activités, des animations en remplacement des camps ont été organisées au bénéfice des enfants.
510.3663.02	-63'907.70	
520.3522.02	-12'449.60	Ce budget est une estimation. Les comptes affichent la facturation réelle entre communes en lien avec la scolarisation réelle qui ne peut pas être anticipée au budget.
520.3663.02	-22'222.20	L'année 2021 est placée sous le signe de la pandémie en ce qui concerne les activités organisées par l'établissement scolaire pour les élèves. Ainsi, une importante économie est réalisée sur le compte Courses et camps scolaires, bon nombre de camps ont été annulés.
560		Service médical & dentaire
560.3654.00	-11'069.20	Pour la première fois en 2021, la Commune organise le service dentaire de façon autonome avec les dentistes résidants sur le territoire communal (hors du service dentaire intercommunal). Pour cette nouvelle organisation, le budget avait été établi prudemment et le compte est clôturé avec une économie.
610		Police administrative et Police cantonale
610.3091.01	-10'543.90	En raison de la pandémie, des formations dans le cadre de la santé & sécurité au travail ont été annulées.
610.3101.00	-5'191.10	Le stock de matériel et fourniture étant en suffisance, une infime partie du budget a été utilisée.
610.3189.00	878.70	En raison de nuisances autour des collèges, engagement de Securitas.
610.3189.05	-20'000.00	Le budget n'a pas été utilisé. Ce compte sert uniquement pour des études imprévues en cours d'année.
610.3510.01	66'572.00	Décompte final 2020 de notre participation aux charges de la police cantonale.
610.4370.01	7'535.00	Les notifications des commandements de payer ont fortement augmenté en 2021.
610.4370.02	19'289.39	Forte augmentation des dénonciations sur les fonds privés (stationnement illicite).
650		Défense incendie
650.3521.00	-29'554.84	Diminution de notre participation annuelle au SDIS. En raison de cette année encore particulièrement impactée par la situation sanitaire, un grand nombre d'activités n'ont pas pu être réalisées, notamment des formations et exercices. Le calendrier annuel n'a pas été édité et la fête prévue pour les dix ans définitivement abandonnée.
710		Service administratif
710.3170.03	-25'000.00	Journée des aînés annulée.

710.3525.03	-6'092.80	L'accueil familial de jour (aussi appelé mamans de jour) n'est pas une prestation très développée au Mont. L'EFAJE peine à trouver des accueillantes pour élargir l'offre et les parents ne sont pas demandeurs de ce type de prestations préférant un accueil collectif plus structuré et formel comme les UAPE.
710.3525.09	75'690.55	Ce montant concerne le décompte final 2020 de l'EFAJE, le réseau mandaté par la Commune pour organiser l'accueil préscolaire et parascolaire.
710.3655.00	-9'030.70	Compte à disposition pour frais d'évacuation et d'entreposage de mobilier dans garde-meubles suite à des exécutions forcées d'expulsions. Cette réserve n'a pas été utilisée.
710.3655.03	-17'700.00	En 2017, la Commune avait convenu d'accorder une subvention aux deux jardins d'enfants établis au Mont. Ces structures étaient ainsi reconnues dans l'offre de prestations d'accueil des enfants existante sur le territoire. En 2021, à travers l'EFAJE, le Canton de Vaud a également reconnu ces jardins d'enfants comme une prestation ouvrant le droit à une subvention. Ainsi, en 2021, les deux jardins d'enfants du Mont perçoivent une subvention cantonale et communale. Grâce à ce financement partagé, la Commune a pu diminuer le montant de sa subvention du même montant que celui attribué par le Canton.
710.3655.04	-25'200.00	
710.4525.01	102'659.90	Décompte final 2020 EFAJE définitif. Si dans un premier temps le réseau d'accueil préscolaire et parascolaire s'était vu refuser l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le cadre de la pandémie de Covid-19, une aide cantonale a toutefois été accordée.
710.4690.00	26'220.45	Selon les statuts du Fonds André Serment, <i>"le rendement net du capital de la Fondation est transmis le premier semestre de chaque année civile qui suit le bouclage comptable au 31 décembre par le Conseil de fondation à la Municipalité de la Commune du Mont-sur-Lausanne, laquelle en dispose librement, conformément au but du Fonds"</i> .
720		Prévoyance sociale
720.4515.00	242'466.00	Décompte final 2020 de notre participation à la cohésion sociale.